Le Soir d'Algérie - Espace "Retraite" — E.mail : soiretraite@hotmail.com

AIDE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

L'urgence de sa mise en application

Une aide et un accompagnement à domicile au profit des personnes âgées seraient envisagés par le gouvernement, mais à condition de revoir la loi relative à la protection de ces personnes. Une révision est souhaitée par les personnes âgées elles-mêmes mais aussi par leurs proches, notamment ceux ayant de faibles revenus.

Photo : D.R.

Les gardes-malades se font rares, et quand ils sont disponibles, il est impossible de les prendre en charge en matière de frais. Ces aides viennent donc assister les proches et éviter aux personnes âgées de se sentir comme un fardeau. Cet accompagnement vise aussi à maintenir ces personnes dans leur domicile et prévenir les abandons et les placements en maisons de vieillards, option, malheureusement, de plus en plus adoptée par les proches.

Il s'agit d'aider les personnes âgées à accomplir les actes de la vie quotidienne, les soins, notamment la prise de médicaments, les tâches ménagères, la lecture et les petites sorties. Cette mission sera assurée par des professionnels encadrés par le secteur de la Solidarité nationale : auxiliaires de vie et assistants sociaux. L'objectif de cet accompagnement est d'apporter aide et assistance sociale aux personnes âgées vivant seules ou en famille. L'Algérie compte 3,5 millions de personnes âgées.

Dans certains pays, les caisses de retraite peuvent contribuer au financement de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées.

En France, par exemple, les personnes de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) peuvent en bénéficier sous conditions de ressources, d'un soutien de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour le paiement d'une aide ménagère à domicile.

Cet apport d'organismes de protection sociale est destiné à financer l'aide matérielle apportée par un professionnel au domicile d'une personne âgée pour des tâches quotidiennes d'entretien, des soins d'hygiène, des courses, des démarches courantes.

Il peut aussi s'agir d'une simple présence attentive. L'Algérie a pris trop de retard à ce niveau : il est urgent de mettre en application cette aide à domicile. Des dizaines de milliers de personnes âgées sont en attente.

LSR

Courrier des lecteurs

A chacun ses calculs

Vous avez rapporté dans votre quotidien du 5 janvier 2012, article intitulé «Réunion de la CEF de la Fédération des retraités/Les détails des dernières augmentations explicités les informations suivantes. Selon la même source, les pensionnés concernés par une augmentation à hauteur de 28, 26, 24 et 22% percevront respectivement une augmentation salariale de 4 900, 5 850, 6 600 et 6 410 DA.

Par ailleurs, les retraités, dont le salaire est égal à 35 000 et inférieur à 40 000 DA, au nombre de 83 172, verront leur retraite augmentée de 7 400 DA, soit six cents dinars (600 DA) de moins que ceux dont la pension est supérieure ou égale à 40 000 DA et dont la revalorisation était de 15%, soit une augmentation substantielle de 8 000 DA… Je vous fais observer que pour le retraité que je suis, dont la pension est égale à 40 100 DA, la revalorisation n'a été que 6 015 DA et non de 8 000 DA que vous avez portés sur votre quotidien (15% de 4 100 DA = 6 015 DA).

Donc, le texte : «Par ailleurs, les retraités, dont le salaire est égal à 35 000 et inférieur à 40 000 DA, au nombre de 83 172, verront leur retraite augmentée de 7 400 DA, soit six cents dinars (600 DA) de moins que ceux dont la pension est supérieure ou égale à 40 000 DA et dont la revalorisation était de 15%, soit une augmentation substantielle de 8 000 DA est faux et archifaux : 7 400 DA ce n'est pas 600 DA de moins que 6 015 DA c'est 1 385 DA de plus que 6 015 DA, et c'est ainsi que les pensions de dessous défiant toute logique sont passées largement dessus ! Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir revérifier les informations avec la source qui vous les a fournies et porter si possible les corrections.

A. Bensouici, El-Khroub (wilaya de Constantine)

RÉPONSE : Dans cet article paru dans les pages «Actualité» du *Soir d'Algérie*, le journaliste ne fait que rapporter les données contenues dans un document rendu public par la FNTR lors de la réunion de sa direction.

Pensions CNR et Casnos cumulées

Est-il concevable qu'une personne ayant bénéficié d'une retraite de la CNR «minimum» et d'une retraite Casnos, et qui après près avoir rempli les conditions légales, ne doit-elle pas bénéficier des augmentations décidées par l'Etat au titre de la revalorisation ?

Bencharad Abdelkrim

RÉPONSE : Les augmentations dites exceptionnelles des pensions de retraite, décidées par l'Etat et à sa charge, concernent toutes les retraités partis en retraite avant le 31 décembre 2012.

Complément de retraite en France

J'aimerais savoir si je peux redemander mon complément de retraite sachant que je n'ai pas assez de points et que la caisse française des compléments de retraite me l'a racheté pour une durée de 12 ans. Comme maintenant j'ai dépassé le délai depuis 1998, est-ce que je pourrais réclamer pour l'avoir ?

Un internaute

RÉPONSE : La loi et la réglementation françaises sur les compléments de retraite sont très strictes en matière de délai : par conséquent, votre réclamation ne peut aboutir.

RETRAITÉS EN ALBANIE

Tout juste de quoi acheter du pain

Les retraités d'Albanie sont les plus mal lotis de la région des Balkans en Europe : une génération sacrifiée. Les quinze années passées dans le charbon et la peur de l'accident mortel sont un lointain souvenir pour l'ancien mineur Emin Bakulli, 61 ans, qui va chercher sa pension.

La guichetière a vite fait de compter les billets : 7 500 leks, à peine 50 euros. Tout juste de quoi s'acheter du pain : «Voilà le fruit de mes années de labeur», dit-il avant de mettre l'argent dans la poche intérieure de sa veste et de fermer celle-ci avec une épingle à nourrice. Avec sa retraite d'à peine quelques euros de plus, Xhemal Hoxha dit pouvoir s'offrir tout juste ses cigarettes et son café quotidien. Et cet ancien agriculteur ne cesse de bénir ses fils, partis en Angleterre, qui l'aident à boucler les fins de mois. Les allocations de retraite varient en fonction des métiers et de leur pénibilité. Les mineurs ont un traitement spécial qui vient compenser des poumons noircis par le charbon ou les accidents de travail. «Mais c'est encore insuffisant», déplore le président de l'association des mineurs. Les anciens militaires s'en sortent mieux que les autres, surtout les officiers. L'Albanie compte officiellement 470 000 retraités, soit près de 16% de la population. Les contributions des actifs financent à peine la moitié de ces retraites, l'Etat verse la différence, mais cela ne suffit pas à atténuer les difficultés des anciens, en particulier ceux des zones rurales.

«Les retraités albanais sont les plus mal lotis de la région», affirme le président de la Fédération des syndicats de retraités d'Albanie. Selon lui, près de 110 000 retraités vivent seuls et ont besoin d'aide. Ces hommes et femmes ont vécu deux régimes opposés et en viennent parfois à regretter l'époque communiste, quand les soins médicaux étaient gratuits, les factures d'électricité et les aliments de base abordables, et la retraite moins pénible.

«Un de mes amis est tombé en dépression et s'est suicidé», dit Xhemal Hoxha. Les retraités albanais du XXIe siècle ont sacrifié leur jeunesse à la construction du pays et ils passent les années qu'il leur reste à faire face à la maladie et à la pauvreté. Peu à peu, ils s'en iront, laissant leur place devant le guichet à de plus jeunes qui espèrent toucher un peu plus. Finalement, l'âge et les séquelles d'une vie de labeur ne sont pas les seules causes de la dépression de nos anciens.

Pour certains, c'est surtout l'angoisse du pain quotidien.

LSC